



## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique AGIXA*

*de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.  
enregistrée sous le n° 2025-0433*

*Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 13 février 2025,*

*Vu le recours gracieux formé le 18 mars 2025 par la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.,*

*Considérant qu'il convient de donner suite à la demande de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. dans le cadre de son recours,*

La modification des informations déclarées (modification de l'adresse d'un site de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision abroge et remplace la décision du 13 février 2025 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	AGIXA
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. 3 Rond-Point des Saules Immeuble Le renaissance 78280 GUYANCOURT France
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	160 g/L - cyhalofop-butyl 12 g/L - florpyrauxifène-benzyle
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
<b>Numéro d'intrant</b>	201-2020.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2210732
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01/08/2025

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...